



Probleme avec ma compagnie d'assurance

Par **tetu**, le **01/11/2008** à **07:57**

La ville de Marignane est passée sinistrée en 2007 suite à la sécheresse. Aussi j'ai fait une déclaration de sinistre liée à ce phénomène naturel en mentionnant que j'avais constaté une anomalie sur un mur en 2007 et qu'en 2007 j'avais constaté des fissures sur différents murs. De plus, mes voisins on fait de même car notre lotissement a été fortement touché. Mon assureur à pris un raccourci et, sans visite d'un expert, me signale par courrier que mes fissures de 2007 ne rentrent pas dans le cadre de la catastrophe naturelle. J'ai renvoyé un courrier en mentionnant mon désaccord, sans suite pour l'instant.

Quel recours puis-je avoir ?

Par **Tisuisse**, le **01/11/2008** à **08:05**

Bonjour,

Est-ce que toute la ville a été classée en zone sinistrée "catastrophe naturelle" ou seulement une partie de la ville et, dans ce cas, votre lotissement en fait-il partie ou en est-il exclu ?

A quelle date a été publié, au Journal Officiel de la République Française, le décret en question ? A quelle date avez-vous fait votre déclaration de sinistre auprès de votre assureur ?

C'est par ces formalités là qu'il faut commencer vos démarches.

Par **chaber**, le **02/11/2008** à **15:47**

Il s'agit de déterminer si les fissures sont légères et dues à un phénomène normal du terrain ou si elles résultent bien du phénomène de catastrophes naturelles lié à la secheresse, donc très importantes..

Avez vous soumis un devis à votre assureur? Sans m'avancer je pense que les fissures ne devaient pas être très importantes d'où le refus de prise en charge si elles ne nuisent pas à la solidité de l'immeuble.